Agriculture Canada

FOOD PRODUCTION AND INSPECTION BRANCH / DIRECTION GÉNÉRALE, PRODUCTION ET INSPECTION DES ALIMENTS	DATE February 7, 1984	T-1-242
	PESTICIDES	
TRADE MEMORANDUM		

RE: RATES AND LABELLING REQUIREMENTS FOR METERED PYRETHRIN PRODUCTS

Pyrethrin products designed for use in Automatic (Timed) metered dispensers have recently undergone a special review. The purpose of this memorandum is to inform registrants of the approved rates and labelling requirements for this type of product.

The original metered products were formulated with fluorocarbons as propellants. They had a delivery rate of 100 mg of formulation/15 minute interval and were designed to deliver at least 3000 metered sprays.

Hydrocarbon formulations which have a lower specific gravity are now being introduced. The basic mechanics of the devices have not changed significantly, the volume of formulation released is the same; but the weight is lower. To maintain the (accepted) amount of active released per emission and the number of sprays, the concentration of pyrethrins has been increased.

A number of formulations (pyrethrins, piperonyl butoxide, MGK 264) at specific application rates (see below) are adequately supported by safety and efficacy data to permit use of metered devices in various locations including food processing plants and food service establishments while they are in operation.

The following are accepted formulations and rates of application:

PROPELLANT	PYR	PBU	MGK	RATE
a) Fluorocarbon	0.9%	9.0	-	100 mg/15 min. (=50 mg/7.5 min.)
b) Fluorocarbon	0.9%	1.8	3.2	100 mg/15 min.
c) Hydrocarbon	1.8%	10.0	-	50-55 mg/15 min. (=25-27.5 mg/7.5 min.)
d) Hydrocarbon	1.8%	3.6	6.0	50-55 mg/15 min.

The following restrictions and labelling requirements apply:

All metered sprays are COMMERCIAL class products. Metered products which conform to the above rates may be used in food processing plants while they are operating. However, if use in meat packing or meat processing plants is desired, the standard precautionary statements (see following) are required:

"In meat packing plants, spray only when the plant is not in operation. No exposed meat products, ingredients or packaging materials may be kept in the room. Cover food handling equipment. Any treated surfaces that may contact meat food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use for meat processing."

Products are designed to treat areas of 170 cubic metres of free-flow air space. This must be stated in the directions when describing use areas.

Use in schools or homes is not permitted.

Hospital use claim is acceptable providing the standard caution, "Do not use in nurseries or rooms where infants, ill or aged persons are confined", is included.

The front panel of the label must include the pests to be controlled and the use areas "To control ... For use in ...". If use areas cannot be detailed on the front panel, reference shall be made to the use areas being outlined under "Directions" on the side panel.

Metered products are either aerosols or pressurized sprays and must be identified as such on the front panel. The proper warning symbols and the cautionary statement:
Contents under Pressure: Container may explode if heated. Do not expose to temperatures above 50°C. Do not puncture or incinerate" must be included.

The number of sprays per can or the number of days of protection guaranteed must be detailed on the label.

Under Directions, the standard instructions are: "Remove protective cap from top of can and insert can in special automatic dispenser. Place dispenser/actuator 2-3 meters above floor at point where air circulation will carry particles throughout the area."

The specific gravity of the formulation, the type of propellant and/or the metered chamber and/or nozzle size are important for the release of the dose. We will require technical information on your metered device, especially concerning the operation of the nozzle or metered chamber.

Consult draft label attached for generalized format and additional cautionary statements etc.

S.W. Ormrod
Director
Pesticides Division

Distribution: RG (b) (c), KP, KR, PP, PW, PX,
Provincial Ministers of Health and Welfare

LA/jt
1296P

Metered Pressurized Spray

PRIMARY PANEL

Product Name

COMMERCIAL

Metered Pressurized Spray

Use Areas (name areas) (May refer to Side Panel)

To Control ... (name pests)

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: Pyrethrins X%
Piperonyl butoxide X%
(MGK 264 X%)

REGISTRATION NO: _____ PEST CONTROL PRODUCTS ACT

SYMBOLS AND PRECAUTIONARY WORDING

NET CONTENTS:

Company Name and Postal Address

SECONDARY PANEL

Product X is designed for use in automatic dispensers (can name a specific kind). The automatic dispenser releases a metered dose of x mg of insecticide at x minute intervals. For control of ... (name pests) ...in (name use areas). Each can contains enough product to protect an area of at least 170 m^3 of free air space for up to 30 days.

DIRECTIONS: Remove protective cap from top of can and insert can into special automatic dispenser. Place dispenser 2-3 metres above floor at a point where air flow will carry insecticide throughout the area. Do not install directly over food or food packaging surfaces.

PRECAUTIONS: In meat packing plants, spray only when plant is not in operation. No exposed meat products, ingredients or packaging materials may be left in the room. Cover food handling equipment. Any treated surface that may contact meat products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use for meat processing. Contents under pressure. Container may explode if heated. Do not expose to temperatures above 50°C. Do not puncture or incinerate. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid contact with skin and inhalation of spray mist. Wash after using. Contents toxic to fish and birds. Do not contaminate food, feed or water. Do not install directly over polished plastic or varnished surfaces. (Additional cautionary statements may be required depending on use areas). Dispose of empty container with regular garbage.

FIRST AID: In case of contact with eyes or skin, flush with water. If irritation persists, seek medical attention. If accidently swallowed, seek medical attention at once.

NOTICE TO USER: (standard statement)

LIMITATION OF WARRANTY: (Optional - use standard statement)

LA/jt
1296P

Agriculture Canada

102-06478/

FOOD PRODUCTION AND INSPECTION BRANCH / DIRECTION GÉNÉRALE, PRODUCTION ET INSPECTION DES ALIMENTS	DATE le 7 février 1984	T-1-242
	DIVISION DES PESTICIDES	

CIRCULAIRE A LA PROFESSION

OBJET: DOSES ET EXIGENCES D'ETIQUETAGE RELATIVES AUX PYRETHRINES DOSEES

Les pyréthrines destinées aux distributeurs automatiques (synchronisés ont récemment fait l'objet d'un examen spécial. Le but de la présente circulaire est de faire connaître aux titulaires d'homologation les doses et les exigences d'étiquetage qui ont été approuvées pour ce type de produit.

Dans les premiers produits dosés, les propulseurs étaient des hydrocarbures fluorés. La dose émise était de 100 mg de formulation à intervalles de 15 min, avec un total d'au moins 3000 jets dosés.

On est en train d'introduire des formulations d'hydrocarbures d'une gravité spécifique réduite. Le mécanisme de base des distributeurs n'a pas changé de façon appréciable, le volume de formulation émis reste inchangé, mais le poids est plus faible. Pour que la quantité (acceptée) de matière active libérée par jet et le nombre de jets demeurent les mêmes, la concentration de pyréthrines a été augmentée.

On dispose de données suffisantes montrant l'inocuité et l'efficacité d'un certain nombre de formulations (pyréthrines, butoxyde de pipéronyle, MGK 264), à des doses d'application spécifiques, (voir plus loin), pour qu'il soit possible d'utiliser des distributeurs doseurs dans des lieux divers, y compris dans des entreprises de transformation des aliments et des établissements de service alimentaires durant le déroulement de leurs opérations.

Les formulations et les doses d'application suivants ont été acceptées:

PROPULSEUR	PYR	PBU	MGK	DOSE
hydrocarbure fluoré	a) 0.9%	9.0	-	100 mg/15 min. (=50 mg/7.5 min.)
hydrocarbure fluoré	b) 0.9%	1.8	3.2	100 mg/15 min.
hydrocarbure	c) 1.8%	10.0	-	50-55 mg/15 min. (=25-27.5 mg/7.5 min.)
hydrocarbure	d) 1.8%	3.6	6.0	50-55 mg/15 min.

Les restrictions et les exigences d'étiquetage suivantes s'appliquent:

Tous les produits de pulvérisation dosés appartiennent à la classe COMMERCIALE. Les produits dosés peuvent être utilisés aux doses indiquées précédemment dans les entreprises de transformation alimentaire durant le déroulement de leurs opérations. Toutefois, s'ils doivent être utilisés dans les entreprises de conditionnement ou de transformation de la viande, ils doivent être accompagnés de la mise en garde suivante:

"Dans les entreprises de conditionnement de la viande, pulvériser uniquement lorsque toutes les opérations de l'entreprises sont arrêtées. Aucun produit carné, ingrédient ou matériau d'emballage à découvert ne doit être gardé dans la pièce. Couvrir l'équipement de manutention des aliments. Toute surface traitée qui peut entrer en contact avec des produits carnés doit être lavée et rincée à fond, avec de l'eau potable, après la pulvérisation et avant d'être réutilisée dans le procédé de transformation des viandes".

Les produits sont conçus pour traiter des espaces de 170 mètres cubes où l'air circule librement. Cette information doit figurer dans le mode d'emploi, à la partie décrivant les sites d'utilisation.

L'emploi dans les écoles ou les résidences est interdit.

L'allégation d'emploi dans les hôpitaux sera acceptée à condition que l'étiquette porte la mise en garde réglementaire: "Ne pas utiliser dans les pouponnières ni dans les salles où se trouvent des enfants, des personnes malades ou âgées".

L'aire d'affichage principale de l'étiquette doit indiquer les parasites que combat le produit et les lieux d'utilisation par les mentions "Contre ... A utiliser dans ...". Si les lieux d'utilisation ne peuvent être décrits en détail sur l'aire d'affichage principale, un renvoi doit être fait aux lieux d'utilisation décrits sur l'aire d'affichage secondaire sous la rubrique "Mode d'emploi".

Les produits dosés sont ou des aérosols ou des produits sous pression, et ces caractéristiques doivent être indiquées sur l'aire d'affichage principale. Les symboles d'avertissement appropriés et la mise en garde suivante doivent être inscrits:

"Contenants sous pression: Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer ni incinérer le contenant".

Le nombre de jets par contenant ou le nombre de jours de protection garantis doivent être portés sur l'étiquette.

Les instructions normalisées suivantes doivent être inscrites sous la rubrique "Mode d'emploi": "Enlever le capuchon protecteur de la partie supérieure du contenant et insérer ce dernier dans un distributeur automatique spécial. Placer le distributeur/dispositif d'actionnement à 2-3 mètres au dessus du plancher, en un point où l'air circulant transportera les particules dans l'espace à traiter".

La gravité spécifique de la formulation, le type de propulseur et/ou la chambre doseuse et/ou la dimension de la buse influent sur la dose émise. Vous devrez nous fournir des renseignements techniques sur votre distributeur doseur, en particulier sur le fonctionnement de la buse ou de la chambre doseuse.

Consulter les modèles d'étiquette ci-joints pour avoir une idée du format général et de mises en garde additionnelles etc.

S.W. Ormrod
Le Directeur
Division des Pesticides

Distribution: RG(b) (c) KP, KR, PP, PQ, PX,
Ministre provinciaux de santé et bien-être social

Produit de pulvérisation dosé, sous pression

AIRE D'AFFICHAGE PRINCIPALE

Nom du produit

COMMERCIAL

Produit de pulvérisation dosé, sous pression

Lieux d'utilisation (description du site) (Un renvoi peut être fait à l'aire d'affichage secondaire)

Contre ... (noms des parasites)

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Pyréthrines X %
Butoxyde de pipéronyle X %
(MGK 264 X %)

NO D'HOMOLOGATION: _____ LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SYMBOLES ET MISES EN GARDE

CONTENU NET:

Nom et adresse postale de la société

AIRE D'AFFICHAGE SECONDAIRE

Le produit X est destiné à être utilisé dans des distributeurs automatiques (une marque particulière peut être citée). Le distributeur automatique émet une dose mesurée de X mg d'insecticide à intervalles de X minutes. Contre ... (noms de parasites) ... dans (indication des lieux d'utilisation). Chaque contenant renferme suffisamment de produit pour protéger un espace d'au moins 170 m^3 où l'air circule librement pendant une période allant jusqu'à 30 jours.

MODE D'EMPLOI: Enlever le capuchon protecteur de la partie supérieure du contenant et insérer ce dernier dans un distributeur automatique spécial. Placer le distributeur à 2-3 mètres au-dessus du plancher, en on point où l'air circulant transportera l'insecticide dans l'espace à traiter. Ne pas installer le distributeur directement au-dessus de la surface d'aliments ou de surface où sont conditionnés des aliments.

PRECAUTIONS: Dans les entreprises de conditionnement de la viande, le produit ne doit être pulvérisé que lorsque toutes les opérations de l'entreprise sont arrêtées. Aucun produit carné, ingrédient ou matériau d'emballage à découvert ne doit être gardé dans la salle. Couvrir l'équipement de manutention des aliments. Toute surface traitée qui peut entrer en contact avec des produits carnés doit être lavée et rincée à fond, avec de l'eau potable, après la pulvérisation et avant d'être réutilisée dans le procédé de transformation des viandes. Contenant sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS. Eviter tout contact avec la peau et éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Se laver après usage. Le contenu est toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas placer directement sur des surfaces de plastique polies ou vernies. (D'autres mises en garde peuvent être nécessaires selon le type de lieu d'utilisation). Jeter le contenant vide avec les déchets ordinaires.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux où la peau, laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

A L'ATTENTION DE L'USAGER: (mention normalisée)

RESERVE QUANT A LA PORTEE DE LA GARANTIE: (Facultatif - utiliser une mention normalisée)